



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE



**Direction départementale  
des services vétérinaires  
de Maine-et-Loire**

**Service Protection de la nature  
et de l'environnement**

Cité Administrative  
49047 ANGERS Cedex 01

Dossier suivi par :  
Rémy CARLIER

Tél : 02.41.79.68.24  
Fax : 02.41.79.68.48

Réf. : PN0500838-FG



## ATTESTATION AGREMENT SANITAIRE

Je soussignée, Joëlle BEAUCLAIR, Directrice Départementale des Services Vétérinaires de Maine et Loire, certifie que l'établissement BIOWEST sis rue de la Caille 49340 NUAILLE est agréé pour les activités de :

- Etablissement intermédiaire : pour le négoce de produits sanguins bruts,
  - Etablissement de produits techniques : pour la mise sur le marché de sérums stérilisés par filtration à usage technique
- au titre du règlement (CE) n°1774/2002 sous le numéro FR 49 231 01.

I undersigned, Joëlle BEAUCLAIR, Directrice Départementale (Manager) of the veterinary offices of Maine et Loire, certify that the compagny BIOWEST setting rue de la Caille in NUAILLE (FR 49340) is authorized for the acivities of :

- Intermediate plant : for the business of raw blood products,
- Technical plant : to launch on market sterilized sera by filtration intended for technical use

Following the regulation (EC) n°1774/2002 under the number FR 49 231 01.

A ... Angers le 10/10/05

Pour la Directrice Départementale des Services Vétérinaires,  
L'inspecteur de santé publique vétérinaire

Paul CHARLIER

*Toute décision administrative peut faire l'objet des recours suivants : gracieux auprès du service - hiérarchique auprès de M. le Ministre de l'Agriculture - contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision.*

Accueil du public : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30